Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 12.10.2016 /remplace la version du -.-.-

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l´enterprise
Nom du produit: **DRYDEN HC GRANULAT**
Aucun ajout à la fiche de données de sécurité.

Section 7: Manipulation et stockage
Aucun ajout à la fiche de données de sécurité.

Section 8: Contrôles de l´exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle (SUVA):
Valeurs limites d´exposition/protection individuelle

CAS-Nr.	Désignation	Type	[mg/m³]	[ppm]	Remarque	Toxicité critique
7782-50-5	Chlore	VME	1,5	0,5		YeuxTC HU & VRSTC HU
		VLE	1,5	0,5		

Section 13: Considérations relatives à l´élimination

Considérations produit: Les résidus de produits et emballages non nettoyés doivent être éliminés comme des déchets dangereux et serviront une entreprise d'élimination autorisée.
Code OMoD: 160509
Elimination Emballage: Nettoyé et l'emballage peuvent être jetés avec les ordures ménagères. Les emballages contaminés doivent être éliminés comme le produit.
Informations réglementaires:
Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED; SR 814.600)
Ordonnance sur les mouvements de déchets du 22 juin 2005 (OMoD; SR 814.610)
Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005; SR 814.610.1

Section 15: Informations réglementaires

Classe de danger pour les eaux: A
Le produit contenant la substance extrêmement préoccupantes (liste des substances candidates, OChim Annexe 3): non applicable
Catégories d'utilisateurs: Utilisateur privé

Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) SR 822.111.52.
Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5) SR 822.115 et Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, SR 822.115.2
Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim); SR 813.1
Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim); SR 813.11
Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (Ordonnance sur les produits biocides, OPBio); SR 813.12; N° d´autorisation: CHZB 1328
Exclusivement autorisé pour les piscines privées.
Ordonnance du DFI sur les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses; SR 813.131.21

Section 16: Autres informations

Guide pratique „Entreposage des matières dangereuses“ http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id=151

! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Dryden HC Granulat Rez.-Nr. 111
Nom du produit	hypochlorite de calcium
Index No	017-012-00-7
EC No	231-908-7
CAS No	7778-54-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur	Dryden Aqua Distribution AG Leisibachstraße 7, CH-6037 Root Téléphone +41(0)41 8506581, Fax +41(0)41 8506588 E-Mail info@owm.ch Internet www.owm.ch
Service des renseignements	E-mail (personne compétente): ASchwarzenboeck@bayrol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence	Informationszentrum CH Téléphone +41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R22
R31
C; R34
N; R50
O; R8

Phrases R

22	Nocif en cas d'ingestion.
31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
34	Provoque des brûlures.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Ox. Sol. 2	**H272**	
Acute Tox. 4	**H302**	
Skin Corr. 1B	**H314**	

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Aquatic Acute 1	**H400**	

Consignes en cas de danger

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

GHS03

GHS05

GHS07

GHS09

Mot signal
Danger

Consignes en cas de danger

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Consignes de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P221	Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
hypochlorite de calcium

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3. Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

CAS No 7778-54-3 **hypochlorite de calcium**
EC No 231-908-7
Index No 017-012-00-7

3.2. Mélanges
non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Remarques générales
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.
Protéger les secouristes.

Après inhalation
Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
Conduire chez le médecin.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter le médecin.

Après contact avec les yeux
Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.
Assurer un traitement médical.

Après ingestion
Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement le médecin.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Remarques s'adressant au médecin / traitement
Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
sable sec
eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Acide chlorhydrique (HCl)
Chlore (Cl2)

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Personnel non formé pour les cas d'urgence
Veiller à assurer une aération suffisante.
Eviter la formation de poussières.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Remarques complémentaires
Neutraliser le chlore actif par des produits adéquats (sulfite, thiosulfate ou peroxyde d'hydrogène).

6.4. Référence à d'autres sections
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions lors de la manipulation
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Mesures générales de protection
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Eviter d'inspirer le poussière.

Mesures d'hygiène
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Tenir à l'écart des acides, des agents de réduction et des substances organiques (ex. bois, papier, matières grasses).
Eviter que l'eau ne se trouve en quantité insuffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec des matières combustibles.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
Ne pas stocker avec des acides.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Stockage: au frais et au sec.

Stabilité au stockage
Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition
Protection respiratoire
masque anti-poussières
en cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P2

Protection des mains
gants résistant aux produits chimiques
Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)
Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm
Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm
Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux
lunettes assurant une protection complète des yeux

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	**Couleur**	**Odeur**
solide sous différentes formes	blanc	caractéristique, piquante

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	10,5 - 11,5	20 °C	10 g/l		
Température d´ébullition/ plage d´ébullition	non déterminé				
Température de décomposition	> 175 °C				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point d'éclair	non applicable				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité en vrac	ca. 0,9 kg/m3				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	200 g/l	25 °C			
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Aucune information disponible.

9.2. Autres informations
Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.2. Stabilité chimique
La décomposition s'opère à partir de températures de :
>175°C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Le contact avec les acides libère des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter
Réagit au contact des substances combustibles.
Réagit au contact des acides.
Réagit au contact des impuretés.
Réagit au contact des substances organiques.
Réagit au contact de l'eau.

10.5. Matières incompatibles
Matières à éviter
Huile
Acide
Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux
chlorure d'hydrogène (HCl)
chlore

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Informations diverses
Peut provoquer des taches sur les textiles, liner, peinture, etc. Le chlore gazeux décopose beaucoup de matériaux et corrode les parties métalliques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	850 mg/kg	rat		
Irritation de la peau	Corrosif			
Irritation des yeux	Fortement corrosif.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène	Aucune donnée disponible			
Tératogène	Aucune donnée disponible			
Cancérigène	Aucune donnée disponible			

Constatations empiriques
En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.
Irrite les organes de la respiration
le produit est irritant pour les muqueuses

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 0,049 - 0,16 mg/l (96 h)	Lepomis macrochirus		
Daphnie	CE 50 0,41 mg/l (48 h)	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets nocifs
Remarques générales
Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations relatives au produit
Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Recommandations relatives à l'emballage
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé
eau

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3487	3487	3487
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	HYPOCHLORITE DE CALCIUM HYDRATÉ, CORROSIF	CALCIUM HYPOCHLORITE, HYDRATED, CORROSIVE	Calcium hypochlorite, hydrated, corrosive
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.1 (8)	5.1 (8)	5.1 (8)
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Étiquette de danger 5.1+8
code de restriction en tunnel E
Code de classification OC2

Transport maritime IMDG
MARINE POLLUTANT

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Autres réglementations (UE)
À observer:
Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.
Directive Biocides (98/8/CE).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Biozide sicher verwenden. Vor Gebrauch stets Kennzeichnung und Produktinformation lesen.

Informations diverses
Voir fiche technique du produit.
Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 2.7
Source des principales informations
Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich
Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox
Selon les législations en vigueur